

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 15 AVRIL 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le quinze avril deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 7 avril 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, GARIBAL Christine, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, RUAT Gaëtan, MAZENQ Mélanie, CAPMARTIN Marion, Justine FILHOL.

Absents excusés ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), CAYRE Jérôme (procuration à Michel PRADELS).

Secrétaire de séance : PEGUES Florence

Délibération n° 2026 – 43 - Finances locales Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe « Assainissement »
--

Exposé :

- Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment l'article R.2221-70 ;
- Considérant que le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière ayant pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;
- Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe « assainissement » ;
- Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum annuel délibéré ;
- Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursé lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra ;

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe « assainissement » dans la limite de 300 000 euros pour une durée maximum de un an ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

<u>Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture</u> :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- dépôt en Préfecture le :- publication ou notification du : |
|---|

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE